

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

**Pessac - Association du Festival International du Film d'Histoire - Organisation
du 15ème Festival international du film d'histoire du 24 au 29 novembre 2004 -
Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation.**

Monsieur GUILLEMOTEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La 15^{ème} édition du Festival international du film d'histoire se déroulera à Pessac du 24 au 29 novembre 2004, sur le thème « Médias et Démocratie : les ruses de la vérité ». Sera proposée la projection de plus de 50 longs métrages de fiction du monde entier, privilégiant la version originale, les chefs d'œuvre du cinéma, ou certaines raretés, constituant ainsi une véritable cinémathèque annuelle et une offre unique pour le public.

Depuis 2003, la diffusion de grandes avant-premières, œuvres de fictions ou documentaires, a également dynamisé l'offre du festival et intéressé un public nombreux.

Les débats et les conférences organisées autour d'intervenants (réaliseurs, journalistes, professionnels de l'image ...) -se déplaçant souvent spécialement sur l'agglomération bordelaise pour cet évènement- passionnent chaque année un large public.

De plus, le « *Prix du Documentaire Historique* » est désormais un rendez-vous attendu, à la fois par les festivaliers et par les professionnels de l'audiovisuel.

Les efforts du Festival en direction du jeune public seront reconduits en 2004 avec la participation d'élèves aux projections (plus de 3000 en 2003).

Cet évènement et devenu au fil des ans, pour notre agglomération, un pôle d'animation ainsi qu'une vitrine de richesses cinématographiques.

Le Festival qui doit recevoir cette année plus de 12 000 spectateurs contribue à pérenniser l'impact économique, social et culturel des cinémas de proximité dans une volonté d'équilibre des différents équipements cinématographiques de l'agglomération bordelaise.

Au-delà de sa notoriété et de ses retombées incontestables en terme de promotion, d'image et de rayonnement, le bon déroulement de cette manifestation contribue au dynamisme de l'offre touristique et de l'attractivité économique de l'agglomération bordelaise.

Le budget prévisionnel H.T. du Festival 2004, légèrement inférieur à celui de 2003 (493 592 €), s'élève à 474 249 €, répartis comme suit :

Dépenses	€ H.T.	Recettes	€ H.T.
Locations chapiteau, matériel, films	96 174	Ventes	2 800
Achats marchandises	4 500	Entrées – espace publicitaire	33 000
Fournitures bureau, petit matériel	6 500	Sponsoring	40 804
Sous-traitance vidéo	3 000	Mécénat	4 000
Entretien et réparation	500	Rectorat	4 500
Prime assurance	4 500	DRAC/CNC	39 000
Documentation	500	Mairie de Pessac	98 000
Personnel extérieur	43 000	Conseil Général	106 714
Honoraires intermittents	39 000	Communauté Urbaine	80 000
Publicité, relations extérieures	52 900	Conseil Régional	53 000
Transports films et matériels	2 500	Contrat Ville	3 000
Déplacements, missions, réceptions	58 000	CNASEA	9 161
Frais postaux, télécommunications	4 700	Divers adhésions	270
Impôts et charges	5 800		
Salaires et charges sociales	140 000		
Dotation aux amortissements	8 000		
Divers	4 675		
TOTAL	474 249	TOTAL	474 249

Les participations sollicitées auprès des partenaires publics locaux : Mairie de Pessac (98 000 €), Conseil Régional d'Aquitaine (53 000 €), Conseil Général de la Gironde (106 714 €) sont identiques à celles de 2003. Notre établissement public, qui soutient l'organisation de ce festival depuis l'année 2000 en allouant à l'association une subvention d'un montant de 53 358 €, est, cette année, sollicité à hauteur de 80 000 €.

La Mairie de Pessac et le Conseil Régional d'Aquitaine ont, quant à eux, confirmé leurs participations au montant prévu.

Le Conseil Général de la Gironde devrait confirmer lors de sa Commission Permanente d'octobre 2004 une participation de 84 000 € identique au montant décidé en 2003.

Différentes administrations de l'Etat sollicitées pour 77 400 € en 2003 (51 808 € accordés), sont appelées cette année à hauteur de 55 661 €. Leur niveau final d'intervention n'est pas connu à ce jour.

Dans ces conditions, il vous est proposé de reconduire la participation de notre établissement public au niveau de 2003, soit 53 358 €.

Aussi, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention d'un montant de 53 358 € à l'Association du Festival International du Film d'Histoire pour l'organisation du 15^{ème} festival international du film d'histoire qui se déroulera à Pessac du 24 au 29 novembre 2004,

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, à intervenir en vue de fixer, notamment, les modalités de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, article 6574, fonction 33 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparenté vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-CHARLES BRON

